

2011/4085 - Subvention au Comité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la région Lyonnaise -COPARLY- (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 12/12/2011, p. 2602)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission pour la subvention à la COPARLY.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous votons aujourd'hui une subvention à l'Association COPARLY, pour l'exercice 2011.

La loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2 a posé le principe de la régionalisation des organismes agréés de surveillance de la qualité de l'air, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Aussi, les six AASQA de la Région Rhône-Alpes ont-elles fusionné au sein d'une nouvelle association régionale. C'est pourquoi COPARLY a accepté la fusion-absorption par l'Association AIR Rhône-Alpes, c'est à cette nouvelle association que nous voterons dans les années à venir, les subventions.

Je voudrais saluer aujourd'hui néanmoins l'excellent travail effectué par le Comité pour le Contrôle de la Pollution Atmosphérique de la Région Lyonnaise qui n'a jamais failli à ses missions de contrôle, d'alerte, de diffusion de l'information et qui a toujours su répondre aux sollicitations diverses des collectivités.

Comme vous le savez, tous les citoyens peuvent recevoir quotidiennement des infos, d'un simple clic, sur le site : atmo-rhonealpes.org. Cet hiver, malheureusement, celles-ci n'étaient pas bonnes, puisqu'au 5 décembre 2011, plus de 148 heures de dépassement des valeurs limites ont été dénombrées pour ce qui est du NO² contre 18 autorisées.

Quant aux PM 10, les trop fameuses particules, elles ont joué les vedettes indésirables 88 jours contre 35 autorisées au 16 décembre 2011.

Pour que nos enfants retrouvent la joie de courir pendant la récréation, de faire du sport..., que nos personnes âgées, les personnes sensibles ou victimes de maladies respiratoires, ne restent pas confinées, la Ville de Lyon participe au PPA, s'engage dans la ZAPA...

Bien sûr que les Berges du Rhône sont magnifiques. Bien sûr que leur reconquête par les Lyonnais est évidente. Quel cadeau à tous si hiver comme été, on pouvait y faire du vélo, du jogging, sans risque pour sa santé.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)